



Avant de débiter les travaux d'assainissement, le déplacement de nombreuses conduites souterraines a été nécessaire (fibres optiques, électricité, etc.).

Cimo, ainsi que les entreprises du site chimique BASF et Syngenta s'engagent à...

- › Assumer leurs responsabilités vis-à-vis de cet « héritage du passé »;
- › Appliquer des mesures strictes de contrôle et de protection de l'environnement;
- › Prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pendant la durée des travaux;
- › Poursuivre une collaboration active avec les autorités communales, cantonales et fédérales;
- › Financer l'ensemble des travaux d'assainissement de l'ancienne décharge du Pont Rouge;
- › Revitaliser le site;
- › Développer un dialogue constructif et transparent avec la population.

Vous avez des questions?

N'hésitez pas à consulter notre site Internet www.cimo.ch, ou à contacter le Service Communication de Cimo, tél. 024 470 37 75 et 024 470 32 25 ou communication@cimo.ch

Un peu d'histoire...

L'ancienne décharge du Pont Rouge se situe de part et d'autre de la ligne CFF du Tonkin, au sud-est du site chimique, sur les communes de Monthey et, dans une moindre mesure, de Massongex.

La décharge a été exploitée par l'industrie chimique entre 1957 et 1979. Environ 70 000 m³ de matériaux ont été entreposés sur place, puis recouverts d'une couche de remblai, conformément aux usages en vigueur à l'époque. Les autorités et la population en étaient informées.

La décision d'assainissement a été rendu par le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) en février 2011. En parallèle, une convention a été signée entre l'Etat du Valais d'une part, et Cimo, BASF et Syngenta d'autre part. Selon les termes de cette convention, les entreprises chimiques s'engagent solidairement à réaliser et à financer l'ensemble des travaux d'assainissement de l'ancienne décharge, conformément aux conditions fixées dans la décision du DTEE.

Un maître-mot : la sécurité

Si les études réalisées par des entreprises spécialisées démontrent que le risque d'incident est faible, toutes les mesures ont été prises afin de protéger la population, les ouvriers du chantier et l'environnement. Les ouvriers seront équipés d'un système respiratoire individuel et des équipements de protection appropriés. La halle d'excavation sera légèrement dépressurisée pour assurer son étanchéité et éviter les émissions de polluants. L'air de la halle sera renouvelé en continu et nettoyé au moyen de filtres à poussières et à charbon actif. La halle sera d'autre part équipée de caméras et de détecteurs de fumée et de chaleur, reliés 24h/24 à la Centrale d'alarme du site chimique.

Enfin, deux stations de mesures permettront de contrôler la qualité de l'air dans les environs de l'ancienne décharge.

Rédaction et coordination générale
Cimo Compagnie industrielle de Monthey SA
Sébastien Jordan / Bât. 341 / 024 470 37 75 / sebastien.jordan@cimo.ch

Rédaction
BASF Gro Trevisan / Bât. 428 / 024 474 41 21 / gro.trevisan@basf.com
Syngenta Nathalie Vernaz / Bât. 8 / 024 475 21 45 / nathalie.vernaz@syngenta.com

Impressum
Graphisme : Spirale Communication visuelle, Monthey
Photos : DR Les entreprises du site chimique / Illustrations Pascal Claviaz
Impression : Imprimerie Montfort SA

Édito



L'évolution des consciences environnementales, qui va *crescendo* depuis quelques années, place le bien-être des générations futures au centre de nos préoccupations. En témoignent les engagements pris par les sociétés actives aujourd'hui sur le site chimique afin de mener à bien l'assainissement de cet héritage du passé que constitue l'ancienne décharge du Pont Rouge.

Toutes les conditions sont désormais réunies pour permettre l'assainissement de ce site. En effet, le financement est assuré par les entreprises BASF et Syngenta. L'Etat du Valais, par l'intermédiaire du Service de la Protection de l'Environnement, a donné son aval au projet.

Les investigations et les études entreprises au cours de ce processus d'élaboration du projet permettent, aujourd'hui, d'aborder sereinement ce chantier. Quelque 120 000 m³ de déchets et de terres souillées vont être excavés puis traités dans des usines spécialisées.

Tout le sérieux et la culture sécuritaire de plus de 100 ans d'histoire sur le site chimique ont été mis à profit pour mettre sur pied un assainissement offrant les meilleures garanties pour l'homme et l'environnement.

Si le site chimique a contribué à l'essor de toute la région, il doit également composer avec ses anciennes décharges. Les entreprises du site se sont engagées à redonner aux générations futures un site assaini. En tant que chef de ce projet, c'est une fierté de pouvoir contribuer au développement durable du site chimique de Monthey.

Le résultat final sera bénéfique pour tous!

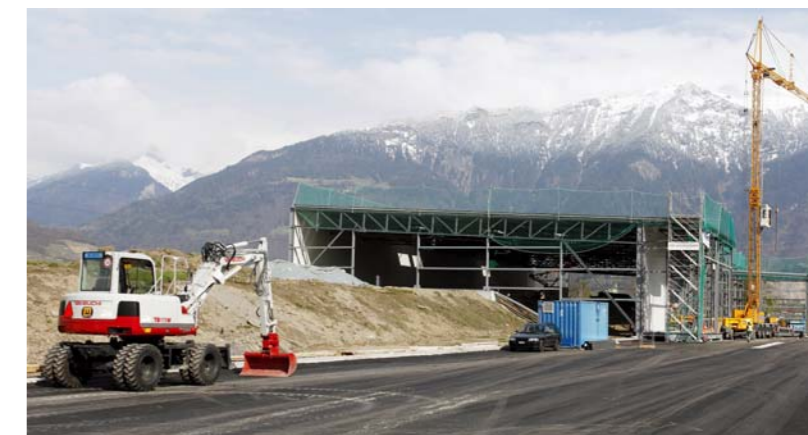
Sébastien Meylan,
Chef de projet pour l'assainissement
du Pont Rouge

Assainissement : feu vert au Pont Rouge

Les travaux préliminaires relatifs à l'assainissement de l'ancienne décharge du Pont Rouge ont débuté en novembre 2011. L'excavation des déchets commencera en juin 2012.



Les travaux préparatoires ont débuté en novembre 2011. Ils englobent notamment la modification des routes d'accès et le renforcement de la voie CFF du Tonkin.



La halle d'excavation mesurera 77 mètres de longueur..

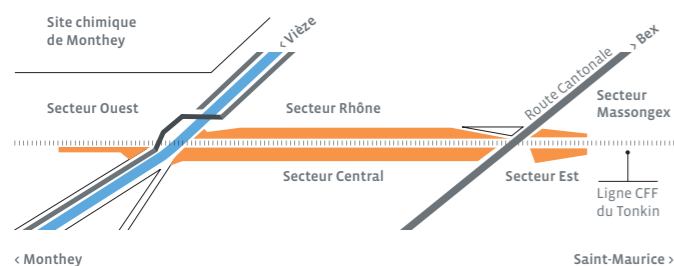


La superficie de la décharge atteint environ 600 mètres de long sur 50 mètres de large.

Exploitée par l'industrie chimique entre 1957 et 1979, l'ancienne décharge du Pont Rouge ne sera bientôt plus qu'un souvenir. Cimo, qui a été mandatée par les entreprises BASF et Syngenta pour mener à bien l'assainissement de cet héritage du passé, dispose en effet depuis le 27 octobre 2011 de toutes les autorisations nécessaires pour lancer les travaux, un projet d'envergure dévisé entre 100 et 120 millions de francs. Le feu vert du Canton du Valais met un terme à plusieurs années d'études et d'investigations, conformément à l'Ordonnance fédérale sur les Sites pollués (OSites). Réalisé en étroite collaboration avec le *SPE et des experts techniques, ce travail de longue haleine témoigne de la complexité d'un projet qui englobe de nombreux paramètres, tant au niveau de la logistique et de la sécurité que de la protection de l'environnement.

Le chantier du Pont Rouge débutera en juin 2012 : « Les travaux d'excavation sont planifiés sur trois ans. Près de 70 000 m³ de déchets et 50 000 m³ de terres de contact seront éliminés », précise Sébastien Meylan, le chef de projet.

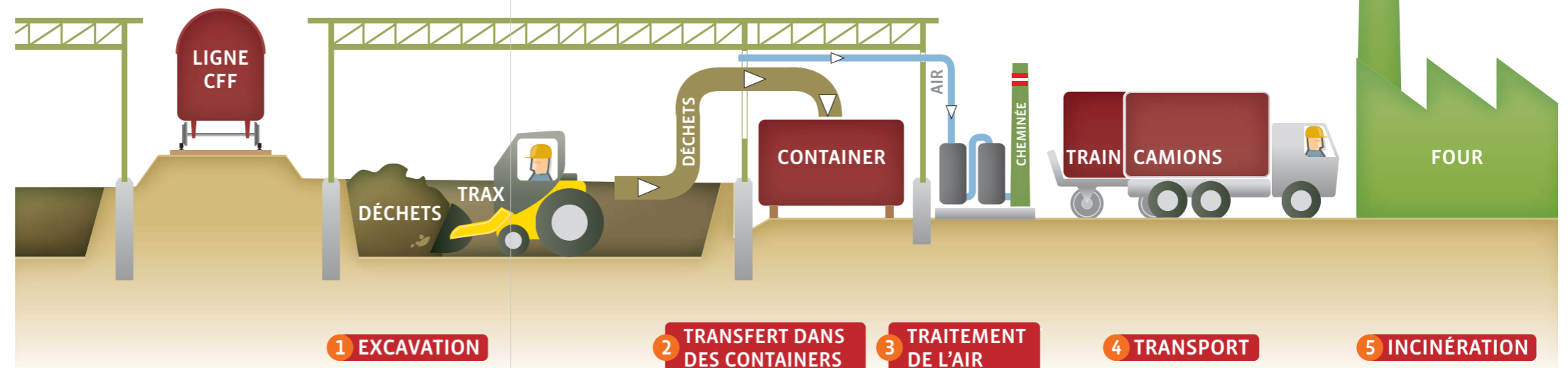
L'assainissement, qui a été confié à un consortium d'entreprises spécialisées (Marti Infra AG, Zublin Umwelttechnik GmbH, Eneotech Umwelt GmbH et Marti AG Bern, sous la supervision de Cimo et de la société de consulting ERM GmbH, responsable de la planification et de la surveillance), se déroulera en quatre phases :



- > Ligne CFF (env. 600 m)
- > Secteur divisé (Vièze, CFF, route cantonale)

- > Dans une première phase, planifiée sur trois ans, les déchets seront excavés sous une halle étanche, en légère dépression, qui sera équipée d'un système de traitement de l'air. Les déchets seront ensuite chargés dans des containers hermétiques, puis acheminés jusqu'à la gare de chargement de Saint-Triphon, avant d'être convoyés jusqu'aux lieux de revalorisation thermique, en Allemagne et en Hollande (voir schéma ci-dessous). Il n'existe pas, en effet, de telles installations de traitement en Suisse.
- > Dans une deuxième phase, qui se déroulera en parallèle, la pollution résiduelle infiltrée dans le sol sera traitée selon une méthode qui consistera à injecter de l'air sous pression, puis à aspirer l'air interstitiel afin d'accélérer l'élimination des déchets résiduels. « A l'issue de ces deux premières étapes, la quasi totalité de la source de pollution sera éliminée », se réjouit Sébastien Meylan.

*Service de la Protection de l'Environnement du canton du Valais



Afin d'assurer la stabilité de la ligne CFF, des pieux en béton ont été installés tous les 3,5 mètres, le long de la décharge.



L'excavation des déchets se déroulera sous une halle étanche, placée sur des « guides », qui sera déplacée au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

« A l'issue des deux premières étapes de l'assainissement, la quasi totalité de la source de pollution sera éliminée. »

Sébastien Meylan

- > Le site continuera à faire l'objet d'une surveillance, au moyen d'analyses régulières, pendant le processus de régénération de la nappe phréatique. Un système de pompage et de traitement des eaux souterraines a été mis en service en 2009 pour protéger la nappe phréatique. Cette installation fonctionnera pendant toute la durée des travaux et jusqu'à ce que les objectifs d'assainissement fixés soient atteints. Concrètement, les eaux souterraines sont pompées, puis purifiées dans des colonnes d'extraction à l'air et des filtres à charbon actif avant d'être rejetées au Rhône (voir schéma ci-contre).
- > En parallèle, le site du Pont Rouge sera revitalisé. Plusieurs mesures axées sur la mobilité douce seront mises en œuvre (passage sous-voie CFF et itinéraire cyclable). Un projet de réaménagement en faveur de la faune et de la flore est également à l'étude.

